

# APERÇU DU COMMERCE EN AFRIQUE

VOL 1 . 2023

## DANS CET EXEMPLAIRE

---

Messages de la direction	1
Article de tête	5
Informations thématiques actualisées	8
Faits nouveaux au niveau régional	19
Rubrique Opinion	21
Faits saillants du commerce et de l'intégration régionale	23
Événements à venir	26

## MESSAGES DE LA DIRECTION

### CAPC : vingt ans déjà !



*Message de Stephen Karingi, Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce (RITD)*

**C**réé en 2003, le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) basé au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique se félicite du lancement d'Africa Trade Insight, un bulletin d'information trimestriel qui se veut une plateforme d'échange entre le Centre et la communauté des politiques commerciales en Afrique et au-delà.

Le lancement d'Africa Trade Insight intervient au moment où le Centre s'apprête à célébrer son 20ème anniversaire et alors que les politiques commerciales en Afrique connaissent une transformation spectaculaire. Avec l'adoption de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Accord sur la

ZLECAf) en mars 2018 et son entrée en vigueur en mai 2019, le Continent a pris les mesures les plus décisives pour réaliser l'une de ses plus grandes aspirations-la création d'un espace économique panafricain unique au moyen d'une intégration impulsée par le commerce. Étonnamment, l'Afrique entreprend tous ces chantiers à un moment où une pandémie et les tensions géopolitiques ont plongé les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales dans un profond désarroi et où le système commercial mondial sous-tendu par les Accords commerciaux internationaux est ébranlé par ses propres concepteurs.

Depuis sa création en 1958, la CEA a été à l'avant-garde des efforts visant la transformation économique et sociale de l'Afrique. En tant qu'un Centre spécialisé établi au sein de la Division de l'intégration régionale et du commerce (RITD) de la CEA, les services que le CAPC offre au continent s'inscrivent également dans les trois domaines du mandat opérationnel de la CEA-analyse des politiques et plaidoyer, mobilisation des acteurs et promotion du consensus politique, et appui à la coopération technique et au renforcement des capacités.

Grâce à sa fonction d'analyse des politiques, le CAPC s'est établi comme la source de connaissances originales et d'idées transformatrices sur les options, les scénarios et potentiels résultats des politiques commerciales de l'Afrique. Au fil des ans, ses rapports phares, dont l'État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA) et l'Indice d'intégration régionale en Afrique (ARII), ont éclairé et façonné le discours sur la coopération et l'intégration régionales en Afrique, la place de l'Afrique dans le système commercial multilatéral administré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ses relations commerciales bilatérales avec les grandes puissances commerciales, dont l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique. S'appuyant sur la fonction de mobilisation de la CEA, le CAPC aide les pays africains à dégager

*Le lancement d'Africa Trade Insight à l'entame de l'année 2023 coïncide avec un tournant décisif sur le continent, notamment la mise en œuvre de la ZLECAf ...*

un consensus autour des idées clés qui ont réussi au triple test de rigueur intellectuelle, de pertinence en matière de politiques et d'impact potentiel sur le terrain. Enfin, le CAPC joue également un rôle actif en ce qui concerne l'offre de services consultatifs et de renforcement des capacités aux États membres et à leurs organisations intergouvernementales dans le domaine des politiques commerciales.

Le lancement d'Africa Trade Insight à l'entame de l'année 2023 coïncide avec un tournant décisif sur le continent, notamment la mise en œuvre de la ZLECAf qui s'appuie sur un engagement renouvelé en faveur « d'une industrialisation axée sur les produits de base » utilisant les produits de base de l'Afrique pour impulser l'ajout de valeur et l'industrialisation durable tel qu'articulé dans la Déclaration de Niamey de novembre 2022. La mise en œuvre de la Stratégie africaine sur les produits de base est un préalable essentiel pour l'atteinte de cet objectif. Dans un tel contexte, le CAPC va intensifier ses travaux sur la question des produits de base dans le cadre de la diversification du commerce.

Dans le cadre de l'impérieuse nécessité de la mise en œuvre de la ZLECAf, la CEA, par le biais du CAPC, a aidé ses États membres à formuler et exécuter les stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf. La prochaine étape à cet égard consiste à ramener la ZLECAf à un niveau permettant à des petites

et moyennes entreprises (PME) et à des entreprises appartenant à des femmes de tirer parti des opportunités qui en découlent. Pour ce faire, il faut élaborer un guide séquentiel sur les échanges au titre de la ZLECAf dans chaque pays pour permettre aux producteurs et opérateurs qui ne peuvent effectuer leurs propres recherches et analyses en interne d'accéder à des informations exactes, utiles, pratiques et accessibles sur la manière de naviguer dans les bureaucraties nationales et de participer au commerce transfrontalier sans heurt.

On oublie trop souvent que les accords commerciaux concernent le secteur privé. Le gouvernement met en place le cadre réglementaire au sein duquel le secteur privé peut entreprendre la production et commercer à l'intérieur des pays et entre les pays. En signant les accords commerciaux bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, les gouvernements cherchent à réduire les obstacles au commerce et à l'investissement entre leurs territoires respectifs au moyen d'engagements réciproques à l'égard de l'élimination des mesures tarifaires et non tarifaires à la frontière tout en procédant à l'harmonisation des réglementations internes autrement nécessaires à l'application des options de politiques publiques comme les normes en matière de qualité et sécurité des produits afin de réduire leurs effets restrictifs sur le commerce. L'objectif sous-jacent demeure le même-permettre au secteur privé d'investir et de commercer aussi librement que possible et, ce faisant, de libérer le plein potentiel du commerce comme moteur de croissance et de développement. Le CAPC va intensifier ses travaux sur le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la ZLECAf qui vise à accroître la sensibilisation sur le ZLECAf et son appropriation par le secteur privé. Cet objectif sera réalisé grâce à l'expansion de la couverture géographique de l'Indice des entreprises des pays de la ZLECAf (ACBI).

Les efforts visant la réalisation du plein potentiel de la ZLECAf se heurtent à de nombreux défis-endogènes et exogènes. Les changements climatiques, la survenue des pandémies qui ne se déclarent qu'une fois par siècle, les crises géopolitiques de plus en plus fréquentes constituent des exemples actuels pour lesquels l'Afrique doit développer des mécanismes de riposte et de résilience. Le CAPC va, en étroite collaboration avec d'autres Divisions au sein de la CEA, davantage intensifier ses travaux sur le commerce et l'environnement de manière générale et plus spécifiquement sur le commerce et les changements climatiques. De plus, comme la pandémie de Covid-19 ne l'a que trop bien démontré, le commerce numérique des marchandises et des services est devenu un outil indispensable à la survie. Conscient de ce besoin émergent, le CAPC travaille en étroite collaboration avec des partenaires dans l'optique de documenter, de cataloguer et d'évaluer l'état de préparation des pays africains à s'engager de manière effective dans le commerce numérique et le commerce électronique avec un accent particulier sur les régulations.

De même, dans l'état actuel des choses, les politiques commerciales adoptées par les principaux partenaires commerciaux comme l'EU, les États-Unis et la Chine, vis-à-vis de l'Afrique ont le potentiel de retarder, de compliquer voire de faire dérailler le programme d'intégration de l'Afrique. Dans cette mesure, la ZLECAf doit être perçue non tout simplement comme un instrument de libéralisation et d'harmonisation des obstacles au commerce intra-africain, mais surtout comme une puissante plateforme permettant au Continent d'établir et adopter un programme commun par rapport à ses partenaires commerciaux. S'appuyant sur ses fonctions d'analyse des politiques et de plaidoyer, le CAPC va continuer de travailler en synergie avec le Groupe africain

des ambassadeurs de Genève, Bruxelles et Washington DC pour plaider en faveur de l'utilisation de la ZLECAf en Afrique comme une plateforme permettant de parler d'une seule voix dans des questions liées à la gouvernance commerciale à tous les niveaux.

La mise en œuvre, la mise en cohérence des efforts d'intégration régionale et continentale et les capacités institutionnelles aux niveaux national, régional et continental demeurent les principaux facteurs internes qui vont déterminer le succès du projet de la ZLECAf. Les facteurs internes illustrés en amont sont considérables, mais ils ne sont que secondaires par rapport à ces facteurs internes. À cet effet, le CAPC va s'appuyer sur les excellentes relations de travail qu'il entretient avec le Secrétariat de la ZLECAf, la Commission de l'UA et les Secrétariats des Communautés économiques régionales (CER) pour aider à contrer ces défis internes. Une collaboration plus forte et plus profonde avec l'AUDA-NEPAD et les institutions continentales de financement du développement, dont la BAD et Afreximbank sera tout aussi consolidée.

À l'avenir, le CAPC va travailler avec tous les partenaires, au sein et à l'extérieur de la famille des Nations Unies, afin de réduire les chevauchements et de permettre à nos ressources limitées d'être valorisées davantage en vue de la maximisation de leurs effets. Plus important encore, pour soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf avec des capacités techniques adéquates au niveau national, il faut impérieusement veiller à ce que la ZLECAf fasse partie du programme des facultés de sciences juridiques, économiques et politiques dans l'ensemble des universités africaines. Pour ce faire, le CAPC va intensifier son implication dans le secteur africain de l'enseignement supérieur.

Les questions soulignées en amont sont tout simplement significatives des priorités émergentes dans le programme de travail du CAPC au titre de l'année 2023. Elles sont loin d'être représentatives du travail de grande envergure réalisé par le CAPC. Pour conclure, permettez-moi d'exprimer ma gratitude à l'endroit de nos partenaires au développement dont le généreux soutien au CAPC et leur confiance en l'institution nous ont permis de réaliser tous ces travaux voire plus. Le Gouvernement du Canada est à nos côtés depuis 2003 et nous lui en sommes très reconnaissants. Le généreux soutien de l'UE a permis au CAPC d'appuyer la formulation des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf dans plus de deux-tiers des pays africains. Le soutien apporté par le Gouvernement danois nous a permis d'examiner les implications environnementales des différents protocoles qui constituent la ZLECAf dans son ensemble. Grâce au généreux soutien financier d'Afreximbank et en collaboration de la CUA, nous procédons à la finalisation de la conception d'une méthodologie sophistiquée permettant d'appréhender la forme et l'envergure du commerce informel transfrontalier (CITf) en Afrique. Enfin, le succès du travail du CAPC se mesure à la qualité des idées qu'il génère, à la mesure dans laquelle de telles idées se prêtent à une utilisation pratique par ses États membres et leurs institutions intergouvernementales et à leur contribution à la croissance du commerce intra-africain qui est favorable au développement inclusif et durable. C'est pour cela que nous exprimons notre sincère gratitude à l'égard de nos États membres, du Secrétariat de la ZLECAf, de la Commission de l'UA et d'autres acteurs institutionnels du continent pour toute la confiance qu'il nous ont accordée.

## MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf - LA PROCHAINE FRONTIÈRE : RÔLE DURABLE DU CAPC

*Par Antonio Pedro, Secrétaire exécutif par intérim, CEA*



Le projet de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a capté l'attention des dirigeants africains et mondiaux comme aucun autre. Conçue, négociée, adoptée et ratifiée en un temps record par un nombre record de pays, l'Afrique a placé ses espoirs et ses aspirations dans la ZLECAf pour bien plus qu'accroître le commerce intra-africain. Pour l'Afrique, la ZLECAf est à la fois :

- Une arme stratégique pour s'attaquer aux défis de développement liés à la fragmentation du marché ;
- Une réponse aux perturbations du marché, aux chocs économiques et aux vulnérabilités structurelles résultant des guerres, des pandémies, du changement climatique et des défis mondiaux similaires ; et
- Une preuve d'un leadership mondial à un moment où le multilatéralisme fondé sur des règles est systématiquement démantelé et remplacé par un bilatéralisme et un régionalisme fondés sur le pouvoir.

Il n'est donc pas étonnant que la ZLECAf soit devenue le centre de l'attention continentale et mondiale aujourd'hui. Avec un Secrétariat sur pied depuis deux ans et basé à Accra, au Ghana, la ZLECAf consolide rapidement son cadre institutionnel comme prévu dans l'Accord établissant la ZLECAf et les trois protocoles - sur les biens, les services et le règlement des différends. Cette jeune structure institutionnelle

joue déjà un rôle central dans les efforts visant à opérationnaliser l'Accord et à achever les négociations en cours sur les questions de la Phase II, à savoir : la politique de concurrence, l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique et les Femmes et Jeunes dans le commerce.

La tâche suivante est la plus importante et consiste à traduire la ZLECAf, à partir d'un ensemble d'engagements juridiques réciproques échangés entre les États parties, en mesures, institutions et pratiques administratives nationales concrètes qui confèrent des droits exécutoires aux participants du secteur privé dans chaque pays. Comme je l'ai relevé précédemment, nous avons un continent qui «ne souffre pas d'un manque de bons plans et de visions, mais qui présente de sérieux déficits de mise en œuvre». C'est là que nous devons tous concentrer nos efforts et nos ressources. Nous devons voir le commerce intra-africain aux conditions préférentielles basées sur la ZLECAf devenir la norme sur le continent.

Le développement des écrous et boulons nécessaires pour y parvenir est en bonne voie. Les négociations sur les règles d'origine qui déterminent la «nationalité» des produits bénéficiant des préférences basées sur la ZLECAf sont proches du point final, le textile et l'automobile étant les seuls secteurs restants. Plus de quarante pays ont soumis des listes de concessions tarifaires détaillées et par produit

qui dicteront le rythme auquel les barrières tarifaires doivent être démantelées pour le commerce intra-africain de marchandises au cours de la période de mise en œuvre convenue. L'*Initiative commerciale guidée* dirigée par le Secrétariat de la ZLECAf a déjà vu des expéditions entre certains pays africains de certaines de ces marchandises. Des engagements tout aussi détaillés et spécifiques ont été soumis, qui détermineront le rythme de la libéralisation du commerce dans cinq secteurs de services prioritaires (services financiers, transports, télécommunications/technologies de l'information, services professionnels et tourisme) à travers les frontières africaines.

Le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la CEA est présent depuis la conception de l'idée de la ZLECAf : il faisait partie de l'équipe qui a plaidé pour l'Initiative visant à stimuler le commerce intra-africain ; il a aidé à la négociation et à la préparation des instruments juridiques ; il a fait campagne pour l'adoption, la ratification et l'entrée en vigueur de l'accord sur la ZLECAf ; il s'engage aujourd'hui activement à soutenir sa mise en œuvre ; il sera là pour soutenir la consolidation et le développement de la ZLECAf et son évolution vers une union douanière et plus encore.

Au cours de ces deux dernières années, le travail du CAPC en matière de mise en œuvre s'est concentré sur trois piliers : (1) la réalisation d'une analyse empirique fondée sur des données pour plaider en faveur de la ZLECAf en termes d'impact sur le commerce intra-africain, de PIB national et continental et de réduction de la pauvreté ; (2) la direction ou l'appui de la mise en place d'outils et de mécanismes innovants qui facilitent le commerce intra-africain, tels que l'Africa Trade Exchange (ATEX) et l'Indice des entreprises des pays de la ZLECAf (ACBI) ; et (3) l'appui des États parties dans l'élaboration de leurs stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf.

Ce sont tous des exercices qui en valent la peine, mais ils ne suffisent pas à eux seuls. Il reste encore beaucoup à faire et le CAPC reste bien placé pour continuer à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

La première chose à faire est la diffusion d'informations sur la ZLECAf elle-même et ce qu'elle signifie pour les entreprises, les gouvernements, les travailleurs et les consommateurs africains. Nous devons démystifier la ZLECAf. Les informations et les connaissances sur la ZLECAf sont des conditions préalables à la réalisation de ses nombreuses promesses. Pour y parvenir, la ZLECAf doit devenir un sujet de chroniques et de débats réguliers dans tous les journaux importants et un sujet de discussion dans toutes les salles de classe du continent, voire un sujet de conversation à table dans chaque ménage.

Deuxièmement, afin de concrétiser la promesse de la ZLECAf, nous devons encourager et soutenir nos gouvernements pour la mise en œuvre de leurs engagements. Comme nous leur fournissons un soutien, nous devons également leur demander des comptes à ce sujet. Lorsque nos gouvernements ont signé et ratifié l'Accord, ils ont échangé des vœux réciproques entre eux, mais ils ont également fait une promesse collective à nous tous, Africains, en tant que communauté ; ils ont promis de mettre en place les bonnes politiques, institutions et procédures pour nous permettre de commercer les uns avec les autres avec facilité et confiance, et de grandir ensemble. Si nous voulons prendre nos gouvernements au sérieux, comme nous le devons, nos gouvernements doivent également prendre au sérieux les promesses qu'ils nous ont faites et les tenir.

Troisièmement, comme nous faisons tout cela, nous devons également comprendre que ce que l'Afrique essaie de faire n'est pas facile. Nos gouvernements ont fait preuve de volonté politique et de courage pour faire

ce qu'il faut, mais cela ne signifie pas qu'ils disposent également des ressources et/ou de la capacité pour traduire facilement leurs décisions collectives en véritables institutions et processus administratifs sur le terrain. Deux domaines d'intervention potentiels identifiés dans la plupart, sinon la totalité, des stratégies nationales de mise en œuvre de la ZLECAf achevées à ce jour se concentrent sur la nécessité de mieux faire connaître la ZLECAf et la signification du marché à l'échelle du continent qu'elle vise à créer, et les réformes législatives, institutionnelles et administratives nécessaires pour réajuster les systèmes et processus établis de longue date en vue de soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf.

Quatrièmement, puisque nous œuvrons ensemble pour renforcer les capacités des États parties pour mettre en œuvre leurs engagements relatifs à la ZLECAf, nous devons également investir dans le renforcement des capacités du Secrétariat de la ZLECAf, de la Commission de l'UA et des Secrétariats des Communautés économiques régionales (CER), qui sont essentiels pour que les engagements relatifs à la ZLECAf se traduisent par une augmentation du commerce intra-africain.

*ZLECAf Il s'agit... de créer la plate-forme politique et institutionnelle à travers laquelle l'Afrique peut articuler ses intérêts collectifs sur des questions mondiales d'importance et les affirmer en parlant d'une seule voix.*

Enfin, en nous concentrant sur la mise en œuvre de la ZLECAf, nous ne devons pas perdre de vue le fait que la ZLECAf ne se limite pas au commerce intra-africain. Il s'agit de créer un marché unique à l'intérieur et, éventuellement, de créer la plate-forme politique et institutionnelle à travers laquelle l'Afrique peut articuler ses intérêts collectifs sur des questions mondiales d'importance et les affirmer en parlant d'une seule voix. C'est pourquoi le travail du CAPC situe les intérêts commerciaux de l'Afrique dans le contexte mondial et continue d'entreprendre des recherches sur les questions émergentes et frontalières importantes pour la ZLECAf.



### LA ZLECAf RÉUSSIT LÀ OÙ LE COMMERCE EST RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

*Par Jason McCormak*

La variabilité croissante du climat a laissé le monde à la dérive. Récemment, des inondations ont affecté le Pakistan, la sécheresse a frappé la Chine et les niveaux d'eau sont historiquement bas dans certaines parties de l'Amérique du Nord. En Afrique, les inondations ont fait des ravages en Afrique du Sud et au Soudan du Sud, tandis que la sécheresse en Afrique de l'Est a amplifié les pénuries alimentaires et la malnutrition. Avec seulement 3,8 % des émissions mondiales totales en 2020, l'Afrique est le plus petit contributeur au problème, mais souffre le plus des effets négatifs du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

L'augmentation de l'activité économique conduit généralement à des quantités plus élevées de gaz à effet de serre rejetées dans l'atmosphère. Avec le début des échanges dans le cadre de la ZLECAf, l'activité économique en Afrique devrait largement croître. Bien que cela impliquerait également une augmentation proportionnelle de la part des émissions de l'Afrique, l'Afrique a aujourd'hui une opportunité sans précédent d'intégrer la politique environnementale dans sa politique commerciale et industrielle et de poursuivre un programme de transition verte. L'Afrique doit non seulement s'adapter à un environnement en mutation, mais aussi prendre des mesures audacieuses pour atténuer son impact et assurer un leadership mondial dans le domaine climatique.

Le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la CEA est activement engagé avec ses États membres et les institutions de l'UA, y compris le Secrétariat de la ZLECAf, dans l'effort d'identification des opportunités et des défis environnementaux que présente l'accord relatif à la ZLECAf. Le CAPC intègre de plus en plus les considérations environnementales dans ses activités à travers plusieurs initiatives qui visent à promouvoir le développement vert. Par exemple, le CAPC est sur le point de lancer une Évaluation environnementale stratégique (EES) de la ZLECAf, qui identifiera les opportunités et les défis environnementaux émanant de l'accord relatif à la ZLECAf et proposera des stratégies sur la manière de maximiser ces opportunités tout en atténuant les défis.

Des évaluations de haut niveau de cette nature sont bénéfiques, mais il est également pertinent d'identifier des domaines d'intervention concrets et des livrables dans des secteurs où les États membres peuvent ressentir un impact politique sur des périodes plus courtes. À cette fin, le CAPC, en collaboration avec la CNUCED, mène des recherches pour identifier les chaînes de valeur vertes dans 20 pays africains des cinq régions du continent. Ces recherches éclaireront les pays sur les produits verts existants sur lesquels ils ont un avantage comparatif révélé et fourniront ainsi des conseils fondés sur des données et des preuves

pour la promotion de la chaîne de valeur. Lorsque les pays sont armés d'informations qui semblent plus près d'eux, ils sont plus susceptibles d'adopter de telles initiatives.

Les implications environnementales du commerce sont extrêmement complexes. Par conséquent, le travail du CAPC dans ce domaine va plus loin que de simples examens et interventions ciblées. Le Centre a également des axes de travail pour modéliser les liens entre le climat et le commerce, pour identifier les préoccupations des investisseurs dans les secteurs verts et pour promouvoir des mécanismes innovants qui rendent la finance verte plus attrayante. Le CAPC travaille également en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) dans lesquelles elle organise des forums de formation sur les opportunités vertes sur le terrain.

Pour terminer, l'Afrique doit faire partie des conversations mondiales sur l'environnement. En ce sens, le CAPC, et plus largement la CEA, ont joué un rôle majeur dans le succès de la COP27 et dans la garantie que l'Afrique tirera profit des discussions issues de la Conférence. Avec le slogan «Ensemble pour la mise en œuvre»,

la COP27 était la «COP de l'Afrique», et pas seulement parce qu'elle s'est tenue sur le continent africain, mais aussi parce qu'on s'attendait à ce que les priorités africaines dans le discours sur le changement climatique soient au centre des discussions. La CEA a participé à diverses sessions, notamment celles sur le financement climatique, la sécurité alimentaire et de l'eau, l'appropriation de l'agenda climatique par le biais de contributions déterminées au niveau national, etc. Lors de la COP27, les décideurs politiques se sont concentrés sur la mise en œuvre d'une transition juste en Afrique qui ne laisse personne de côté. Surtout, les décideurs politiques se sont concentrés sur la résolution des problèmes systémiques qui ont entravé la capacité de l'Afrique à obtenir des éléments essentiels d'une transition verte comme un financement abordable ou l'investissement nécessaire pour construire un avenir renouvelable.

L'avenir de l'Afrique est prometteur et les prochaines décennies s'annoncent transformationnelles. Le CAPC soutient l'Afrique dans ses efforts pour mettre en place un système commercial continental qui sous-tende le développement durable.





## LE COMMERCE PEUT PROMOUVOIR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

*Par Simon Mevel*

Le paysage de la gouvernance, de la paix et de la sécurité en Afrique continue de présenter une image mitigée, avec des progrès dans certains pays et régions, la stagnation dans d'autres et une régression dans d'autres encore, avec de graves implications pour la ZLECAf. Le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la CEA a commandé une étude intitulée «Réaliser le triple lien et le commerce : Vers un nouvel agenda pour l'Afrique» dans le but d'explorer la contribution du commerce dans la transition des contextes fragiles, instables et d'urgence vers le développement durable au sein du cadre du triple lien humanitaire-développement-paix. Ce rapport ajoute une couche supplémentaire au débat sur le Triple lien en évaluant si et de quelle manière les efforts en cours pour stimuler le commerce intra-africain pourraient également contribuer à l'atteinte des objectifs humanitaires, de développement, de paix et de sécurité.

Le rapport révèle que les conflits en Afrique se déroulent dans différentes régions à différents niveaux d'intégration, mais que les pays africains de la région du Sahel sont particulièrement vulnérables.

De l'analyse, il ressort clairement que la relation entre les flux commerciaux, la paix et le développement dépend de l'interaction de multiples variables qui relient les dynamiques locale, nationale, régionale et mondiale. Une recommandation clé sur la manière dont les réformes commerciales peuvent soutenir au mieux le Triple lien en Afrique, en particulier dans le contexte de la ZLECAf, est qu'il est nécessaire de faciliter l'intégration et les liens de la chaîne de valeur en renforçant la capacité d'approvisionnement et la cohérence dans les pays touchés par les conflits et les catastrophes.

Le rapport a été présenté à la veille de la Conférence politique de l'Union africaine sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement, qui s'est tenue en octobre 2022 à Tanger, au Maroc. La Conférence a réaffirmé les liens étroits entre la paix, la sécurité et le développement. Elle a également souligné le rôle des communautés frontalières dans la promotion de l'intégration régionale et les liens entre le commerce intra-africain, l'industrialisation, le développement des infrastructures et la paix.





## À L'ÉCOUTE DU SECTEUR PRIVÉ : L'INDICE DES ENTREPRISES DES PAYS DE LA ZLECAf (ACBI)

Par Wafa AIDI

La crise russo-ukrainienne fait dérailler la lente reprise de l'Afrique post-COVID-19. Cependant, la ZLECAf recèle des promesses incroyables pour façonner l'avenir économique de l'Afrique et renforcer la résilience aux chocs. La ZLECAf pourrait faire augmenter le PIB global de l'Afrique de 55 milliards de dollars lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre. Pour que ces promesses soient tenues, la participation du secteur privé, en particulier des entreprises détenues par des femmes et des petites et moyennes entreprises (PME), est essentielle.

Consciente de ce rôle de catalyseur, la CEA a élaboré l'Indice des entreprises des pays de la ZLECAf (ACBI) en tant qu'un instrument clé grâce auquel les entreprises peuvent exprimer leurs principaux défis commerciaux aux décideurs politiques. L'indice évalue l'impact perçu de la ZLECAf sur la capacité du secteur privé à commercer et à investir à travers les frontières africaines. L'ACBI se positionne aujourd'hui comme un facilitateur d'affaires dans le cadre de la ZLECAf avec des partenariats clés avec le Pacte mondial des Nations Unies, le Secrétariat de la ZLECAf, le Bureau de coordination du développement des Nations Unies (UN-DCO) et ONU Femmes.

Après sa phase de pilotage, l'ACBI a été déployé dans sept pays, à savoir : l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Kenya, la Namibie, le Nigéria et l'Afrique du Sud. Dans sa deuxième phase de déploiement, l'ACBI a été déployé dans six pays supplémentaires, à savoir : la République démocratique du Congo, l'Égypte, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie.

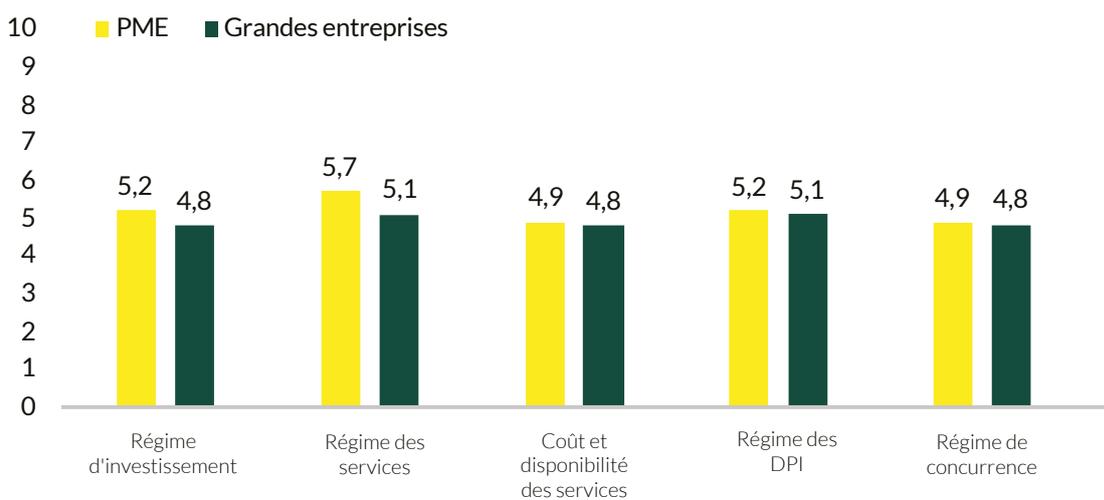
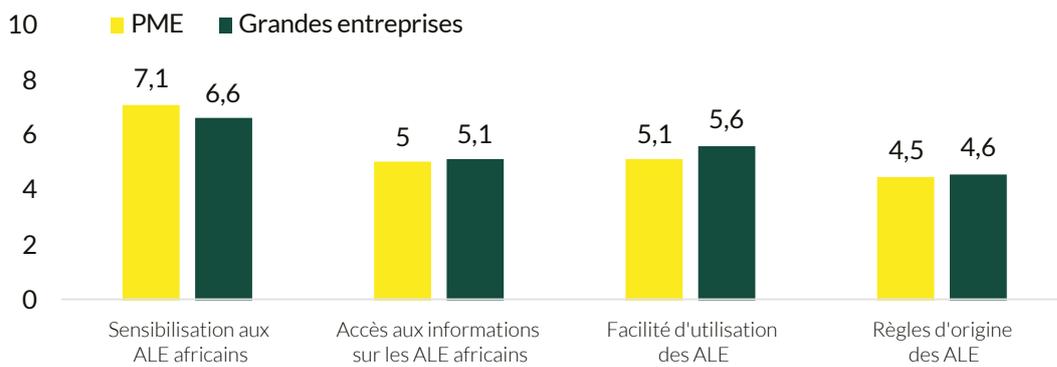
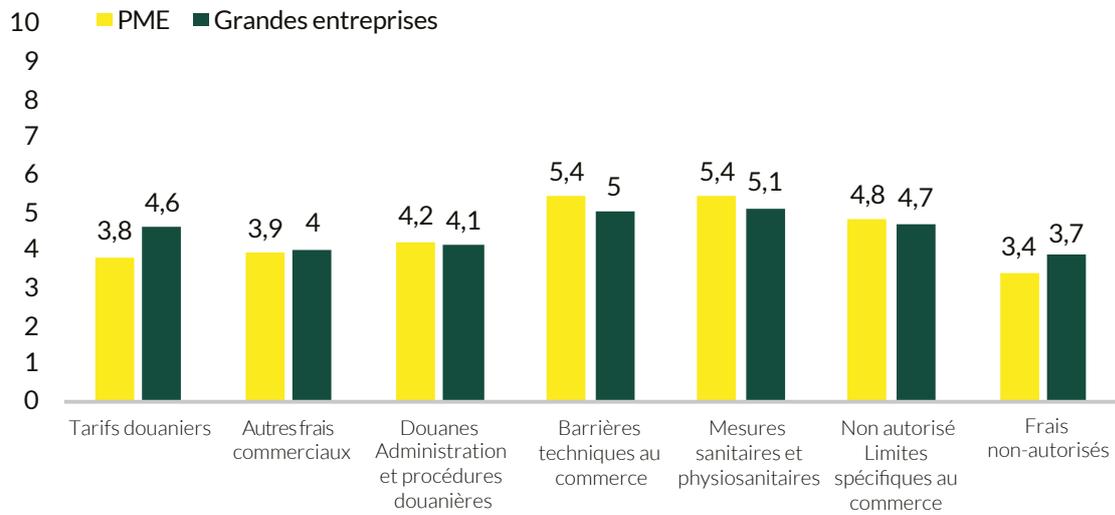
Les résultats ont révélé que les obstacles les plus évidents pour les PME sont liés aux barrières tarifaires (droits de douane), aux frais supplémentaires et aux frais non autorisés. De même, un fort accent sur la réduction des pots-de-vin et de la corruption le long des routes commerciales et dans les ports pourrait réduire le coût global des échanges pour les PME. (Figure 1)

En outre, les résultats de l'ACBI montrent également une nette distinction dans les perceptions entre les entreprises détenues par des femmes et celles détenues par des hommes. Dans l'ensemble, le commerce transfrontalier semble être plus difficile pour les entreprises appartenant à des femmes.

De ce point de vue, l'ACBI peut évaluer et surveiller le caractère inclusif de la mise en œuvre de la ZLECAf aux niveaux national, sous-régional et continental et peut être utilisé pour éclairer la formulation et le suivi des stratégies nationales de la ZLECAf, à savoir l'efficacité des politiques commerciales pour soutenir les PME et l'intégration adéquate du genre dans les stratégies commerciales de la ZLECAf.

Ceci est essentiel pour garantir que la ZLECAf puisse réaliser les gains escomptés en termes de développement durable et soutenir l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

**Figure 1: Perceptions globales : PME contre Grandes entreprises, par sous-dimension**



Source: CEA d'après l'enquête de l'ACBI

Pour en savoir plus sur l'ACBI, veuillez visiter le site :

<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/47540/b12000322.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

# METTRE LA ZLECAf AU SERVICE DES FEMMES : L'APPROCHE QUADRIDIMENSIONNELLE DU CAPC

Par Nadia Hasham et Amrita Bahri



L'importance des femmes pour la ZLECAf ne saurait être trop soulignée. Les résultats distributifs des accords commerciaux peuvent varier entre les femmes et les hommes, parce qu'ils jouent des rôles différents dans la société, les marchés et les économies. En conséquence, la ZLECAf, qui est destinée à transformer le paysage économique du continent, affectera également différemment les réalités économiques des femmes et des hommes à travers diverses identités.

Dans le même temps, les avantages de l'Accord ne seront pas pleinement réalisés sans la pleine participation des femmes dans leurs divers rôles économiques. Il est donc crucial de veiller à ce que l'Accord fonctionne de la même manière pour tous, y compris les femmes. À cette fin, il est impératif d'intégrer une perspective sexospécifique dans la négociation des protocoles de la ZLECAf. Mais qu'est-ce que cela implique d'intégrer une perspective sexospécifique, et comment le prochain protocole sur les Femmes et les Jeunes dans le commerce peut-il fournir un mécanisme pour que la ZLECAf soit au service des femmes ?

La CEA, par l'intermédiaire de son Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC), cherche à répondre à ces questions à travers quatre dimensions :

1. Évaluer les pratiques et expériences internationales et sous-régionales et tirer des leçons qui peuvent marcher pour le continent ;
2. Identifier et proposer les types d'intérêts et de rôles des femmes qui pourraient éclairer les négociations en vue du Protocole ;
3. Définir et expliquer la portée de ces engagements ;
4. Proposer des options de formulation juridique reflétant différents niveaux d'engagement.

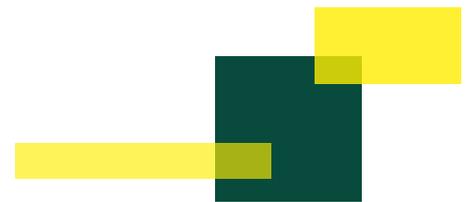
Le résultat de cet exercice se présentera sous la forme de documents de réflexion et de notes d'orientation décrivant la portée, le langage, les exemples de pratiques et les principaux domaines d'intervention possibles pour le Protocole. À cette fin, l'équipe a conçu un cadre de consultation avec les associations professionnelles et les négociateurs pour éclairer le Protocole et faciliter les dialogues public-privé, ainsi que des outils permettant aux négociateurs de déterminer le niveau optimal d'engagement à intégrer dans des dispositions juridiques spécifiques.

Les consultations précédentes organisées conjointement avec le Secrétariat de la ZLECAf, les associations professionnelles et les partenaires ont permis d'affiner cette approche et d'identifier les lacunes. À l'appui de la phase préparatoire de l'élaboration du Protocole, une conférence, organisée par S.E. La Présidente Samia Suluhu de Tanzanie, et sur le thème : «Femmes et jeunes : le moteur du commerce de la ZLECAf en Afrique», a été organisée par

le Secrétariat de la ZLECAf en partenariat avec la CEA et d'autres du 12 au 14 septembre 2022. Cette conférence a réuni les principales parties prenantes et les experts qui ont aidé à identifier les problèmes critiques qui affectent les femmes et les jeunes dans le commerce, qui peuvent être abordés dans le Protocole.

Le Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce offre une opportunité cruciale d'apporter une dimension d'inclusion

à la ZLECAf et de garantir que les gains de l'Accord sont maximisés et équitablement répartis. C'est aussi une chance pour l'Afrique de fournir un leadership mondial sur l'approche de l'intégration de la dimension genre dans les accords commerciaux. La CEA s'est engagée à soutenir la Commission de l'UA, le Secrétariat de la ZLECAf, les CER et les États parties à l'Accord dans la réalisation de ce potentiel par le biais de ce Protocole innovant.



## L'INFRASTRUCTURE D'ASSURANCE QUALITÉ EN TANT QUE CATALYSEUR ESSENTIEL DE LA ZLECAf

*Par Laura Naliaka*

Les échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ont officiellement commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cependant, l'absence d'infrastructures d'assurance qualité solides dans certains États parties pour la métrologie, les essais, la vérification, l'inspection et la certification des produits par le biais de procédures d'évaluation de la conformité qui sont conformes aux exigences internationalement acceptées pourrait être un obstacle à l'exploitation du plein potentiel de la ZLECAf.

Selon l'Annexe 6 de la ZLECAf portant sur les obstacles techniques au commerce (OTC), les États parties sont tenus de faciliter le commerce au sein de la ZLECAf en coopérant à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes, des réglementations techniques, des

procédures d'évaluation de la conformité, de l'accréditation, de la métrologie et des activités d'exécution.

Les infrastructures d'assurance qualité joueront donc un rôle déterminant dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de l'accès à de nouveaux marchés d'exportation dans le cadre de la ZLECAf en veillant à ce que les produits répondent aux spécifications de qualité. Le respect des normes et des réglementations techniques envoie un signal fort quant à la qualité et à la sécurité des biens produits et commercialisés. Cela, à son tour, contribue à promouvoir le commerce et l'industrialisation en aidant à renforcer la confiance des consommateurs dans les biens échangés, à améliorer l'efficacité de la production et la compétitivité, à faciliter l'intégration des entreprises dans les chaînes

de valeur régionales et mondiales et à contribuer à l'absorption et à la modernisation des technologies.

À la lumière de cela, la CEA, en collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation africaine de normalisation (ARSO), aide plusieurs États parties à la ZLECAf à développer leur infrastructure qualité. Un projet pilote a été

lancé au Burundi pour soutenir la mise en place d'une infrastructure d'assurance qualité par des initiatives ciblées qui renforceront les capacités du pays dans l'élaboration, la mise en œuvre et la vérification du respect des réglementations et normes techniques. Il est prévu qu'une fois mis en place, les services de l'infrastructure qualité au Burundi seront disponibles pour aider d'autres pays de la sous-région.

## LA 12<sup>E</sup> CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC (CM12) ET SA DÉCISION DE DÉROGATION AUX ADPIC - IMPLICATIONS POUR L'AFRIQUE

*Par Jacqueline Pimer et Melaku Desta*

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a tenu sa 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle (CM12) du 12 au 17 juin 2022, à Genève, en Suisse, où elle a adopté une importante décision de déroger à certaines obligations de l'Accord de l'OMC sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) relatifs aux vaccins contre la COVID-19.

En préparation de la réunion ministérielle, les ministres africains du commerce (AMOT) avaient transmis neuf points de discussion centrés sur l'impact de l'accord sur les ADPIC sur la capacité de l'Afrique à développer et produire des vaccins contre la Covid-19 et d'autres thérapies et équipements essentiels pour lutter contre la pandémie.

L'Accord sur les ADPIC a été conçu à l'origine pour établir un équilibre entre les intérêts des inventeurs et des créateurs de propriété intellectuelle d'une part et la société au sens large d'autre part. Dans ce domaine particulier, le problème clé était centré sur les droits de brevet conférés aux fabricants de médicaments, qui ont effectivement conduit à refuser l'accès à des médicaments vitaux dans certains des pays en développement les plus pauvres qui ne peuvent ni se permettre de payer les prix de monopole élevés, ni fabriquer leurs propres vaccins.

La Décision a été reconnue comme un résultat encourageant et une première étape importante sur laquelle les Membres de l'OMC devraient s'appuyer. Dans le même temps, et par rapport



à l'ambition contenue dans la proposition initiale de dérogation à l'Accord sur les ADPIC présentée par l'Inde et l'Afrique du Sud et soutenue par le Groupe Afrique à l'OMC, la décision finale reste une source de préoccupation.

La décision contient trois éléments essentiels :

1. Elle permet aux pays en développement membres de l'OMC disposant d'une capacité technique existante d'autoriser l'utilisation de produits ou de procédés brevetés essentiels à la production et à la fourniture de vaccins contre la COVID-19 sans le consentement du titulaire du droit, et même sans même avoir besoin de s'efforcer d'obtenir ce consentement du titulaire du droit ;
2. Les pays peuvent procéder à l'autorisation par le biais de «tout instrument disponible» en vertu du droit national, c'est-à-dire sans nécessairement avoir à adopter un acte législatif ; et
3. Enfin, un tel pays peut autoriser l'exportation des produits fabriqués sur la base de la présente décision vers des tiers éligibles.

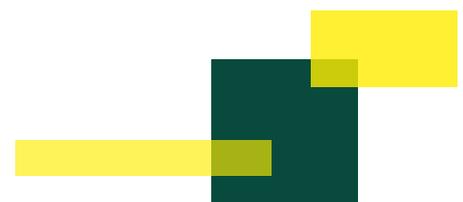
Du point de vue des pays africains, la Décision comporte des insuffisances à bien des égards. Premièrement, sa portée est limitée aux vaccins contre la COVID-19 ; elle ne s'applique pas, par exemple, aux diagnostics et produits thérapeutiques liés à la Covid, qui sont laissés à une appréciation future.

Deuxièmement, et en rapport avec ce qui précède, la flexibilité ne s'applique que dans la mesure nécessaire pour faire face à la pandémie de COVID-19 ; on ne peut pas s'y fier si un autre agent pathogène frappe demain.

Troisièmement, les flexibilités contenues dans la décision ne sont valables que pour une période de cinq ans ; toute prolongation est sujette à des négociations et décisions futures.

Enfin, la décision ne s'applique qu'aux brevets à l'exclusion d'autres obstacles à la propriété intellectuelle tels que les secrets commerciaux.

Les défis de l'Afrique dans le domaine de la production de vaccins vont bien au-delà d'une dérogation limitée. Le renforcement des capacités de recherche-développement, ainsi que des infrastructures et des compétences nécessaires pour la fabrication de tels produits, est le seul moyen de sortir de la situation difficile qui est celle de l'Afrique. La Covid a donné à l'Afrique une leçon essentielle, bien que coûteuse ; nous devons l'apprendre. La ZLECAf nous a fourni une plate-forme exceptionnelle sur laquelle nous pouvons lancer un programme de recherche, de développement et de fabrication transformationnels ; nous devons saisir cette opportunité.





## SOMMET DE L'UNION AFRICAINE SUR L'INDUSTRIALISATION ET LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Par Souleyman Abdallah

La ZLECAf créera un marché à l'échelle du continent englobant 55 États membres de l'UA, soit 1,4 milliard de personnes et un PIB combiné de plus de 2,7 billions de dollars américains. Elle est également conçue pour «promouvoir le développement industriel par le biais de la diversification et du développement de la chaîne de valeur régionale (CVR)» (AU 2018) dans le cadre d'une plus grande ambition de faire passer le modèle économique qui est l'exportation de produits primaires à la création d'emplois et l'augmentation de «l'autosuffisance». La pandémie de COVID-19 et sa perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales ont mis en évidence l'urgence de la nécessité pour l'Afrique de s'industrialiser.

Les perspectives d'industrialisation de l'Afrique dépendent de la stimulation de la croissance des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), guidée par la stratégie de l'Union africaine pour les PME. Par conséquent, il est assez rassurant et encourageant de voir l'engagement des gouvernements africains à créer des conditions favorables à la formalisation et la croissance des MPME, contribuant ainsi aux efforts d'industrialisation du continent.

La transformation économique structurelle de l'Afrique est au cœur de l'Agenda 2063. Pour traduire cette aspiration en réalité, la 33<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) qui s'est tenue en février 2020 a demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec l'ONUDI, la CEA, l'AUDA-NEPAD et les Afro-Champions, d'organiser un

Sommet sur l'Industrialisation et la Diversification Economique en novembre 2020.

En raison de la pandémie de Covid-19 et des risques et mesures d'atténuation qui en découlent, les partenaires organisateurs ont convenu de reporter le Sommet à novembre 2022, avec pour thème «Industrialisation de l'Afrique : Engagement Renouvelé vers une Industrialisation Inclusive et Durable et une Diversification Economique». Ce sommet a ensuite été rebaptisé *Sommet Extraordinaire sur l'Industrialisation et la Diversification Economique, couplé à une session extraordinaire sur la ZLECAf*.

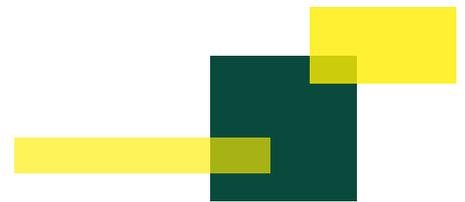
Il s'est tenu à Niamey, au Niger, le 25 novembre 2022, couronnant ce qui a été établi comme une Semaine annuelle de l'industrialisation de l'Afrique (AIW). Cette dernière offre aux principales parties prenantes l'opportunité de réfléchir chaque année sur l'industrialisation de l'Afrique et sa situation actuelle.

Pour atteindre les objectifs de la ZLECAf, le programme d'industrialisation et de transformation de l'Afrique doit être soutenu et défendu aux plus hauts niveaux national, régional, continental et mondial. Une telle orientation sera essentielle pour accélérer les efforts dans un certain nombre de domaines politiques clés - tels que l'énergie et les infrastructures routières, la facilitation des échanges, le développement du secteur financier, l'éducation et le développement des compétences, la transformation agro-industrielle, l'industrialisation verte et l'innovation et la transformation technologiques.

---

Ce qui est essentiel en ce moment pour l'Afrique, c'est de rajeunir son programme d'industrialisation, en tirant des leçons des programmes précédents et en tenant compte des tendances sociales, économiques et politiques actuelles et évolutives et des besoins de développement.

Le *Sommet extraordinaire sur l'industrialisation et la diversification économique et la session extraordinaire sur la ZLECAf*, de l'Union africaine, ont souligné la détermination et l'engagement renouvelés de l'Afrique pour l'industrialisation comme l'un des piliers centraux de la réalisation des objectifs de croissance économique et de développement du continent, tel qu'énoncé dans les Agendas 2063 et 2030.



# FAITS NOUVEAUX AU NIVEAU RÉGIONAL



## NÉGOCIATIONS ET MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf : LES PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

*Par Stella Mushiri*

Le mouvement vers l'intégration de l'Afrique sous la conduite de la ZLECAf s'accélère de jour en jour. Le Conseil des ministres de la ZLECAf, lors d'une réunion qu'il a tenue la dernière semaine d'octobre à Libreville, au Gabon, a franchi une étape importante en adoptant les projets finaux des trois principaux protocoles de la Phase II de l'Accord sur la ZLECAf - sur la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, et les investissements. Ces projets de protocoles devraient être approuvés par le prochain Sommet de l'Assemblée de l'UA qui doit se tenir du 16 au 20 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Les progrès vers l'achèvement du paquet ZLECAf et sa mise en œuvre rapide et complète sont également palpables dans plusieurs autres domaines. Pour ne citer que quelques exemples, les négociations sur les règles d'origine ont fait d'énormes progrès, de même que la présentation, l'examen et la validation des listes nationales et régionales d'engagements concernant les marchandises et d'engagements spécifiques concernant les services.

Le commerce réel de biens<sup>1</sup> et services prédéterminés sélectionnés sur la base de leur importance pour le développement de la chaîne de valeur se déroule actuellement à une échelle limitée suite au lancement de l'Initiative

commerciale guidée, à travers laquelle le Secrétariat de la ZLECAf facilite un projet pilote de huit pays<sup>2</sup> représentant toutes les régions géographiques du Continent. Afin d'accélérer sa mise en œuvre, la participation à l'Initiative commerciale guidée a depuis été ouverte à tout État partie qualifié intéressé ayant une liste approuvée de concessions tarifaires transposées dans ses lois nationales.

Les progrès dans les négociations sur le commerce des services ont été plus lents et plus compliqués. Pourtant, des progrès ont été accomplis au cours de l'année écoulée avec 85 % des signataires de l'accord sur la ZLECAf qui ont soumis leurs offres tarifaires pour négociation, avec des listes de concessions tarifaires pour 78 % de ces pays finalisées et prêtes à être mises en œuvre. Les listes d'engagements spécifiques pour un tiers de ces pays ont été finalisées et sont prêtes à être mises en œuvre. La mise en œuvre effective est imminente suite à l'adoption d'une directive ministérielle qui fournit le mandat juridique pour commencer la mise en œuvre des listes finalisées d'engagements spécifiques dans les secteurs prioritaires, tout en permettant le début du prochain cycle de négociations,

1 Ceux-ci comprennent les carreaux en céramique, les batteries, produits horticoles, les avocats, les fleurs, les produits pharmaceutiques, l'huile de palme, le thé, le caoutchouc et les composants pour climatiseurs.  
2 Il s'agit du Rwanda, du Cameroun, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, de Maurice, de la Tanzanie et de la Tunisie.

## Exemples d'instruments/d'initiatives clés pour soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf

- La directive ministérielle sur l'application des listes de concessions tarifaires fournit le mandat juridique permettant la mise en œuvre provisoire de l'accord sur la ZLECAf en attendant la conclusion des négociations sur les questions en suspens ;
- 85% des signataires de l'Accord sur la ZLECAf ont soumis leurs offres tarifaires pour négociation, les listes de concessions tarifaires pour 78% de ces pays étant finalisées et prêtes à être mises en œuvre ;
- Les règles d'origine pour 88 % des produits et les instruments de mise en œuvre associés tels qu'un manuel de mise en œuvre des règles d'origine et un certificat d'origine ont été finalisés ;
- Un mécanisme pour faciliter l'identification et la suppression des barrières non tarifaires (BNT) est déjà pleinement opérationnel ;
- Les informations sur les taux de droits préférentiels applicables sur le marché de la ZLECAf sont facilement disponibles dans un format convivial via la plateforme e-Tariff, accessible sur <https://au-afcfta.org/etariff/> ;
- Les mesures pour soutenir et assurer une coordination et une préparation adéquates des acteurs clés au niveau national comprennent :
  - la ratification de l'accord sur la ZLECAf ;
    - la transposition dans le droit national des listes provisoires de concessions tarifaires et les documents auxiliaires sur les règles d'origine et autres documentations commerciales harmonisées et par la suite la prise des dispositions pour rendre leur contenu largement accessible au grand public. Parmi les pays ayant déjà inséré au journal officiel et publié leurs grilles de tarifs et d'autres instruments relatifs à la ZLECAf figurent le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Nigéria, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie ;
  - le renforcement des capacités des douanes et autres agences frontalières ainsi que d'autres acteurs des secteurs privé et public;
  - le soutien de la transition vers le nouveau Système harmonisé de 2022 ; et
  - le soutien de la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la ZLECAf et l'opérationnalisation des comités nationaux de mise en œuvre.
- Le Système panafricain de paiements et de règlement (PAPSS) promet un flux d'argent efficace et sécurisé à travers les frontières africaines. Depuis son lancement commercial en janvier 2022, le PAPSS a été testé avec succès dans la Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO) qui comprend la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone. En juillet 2022, toutes les banques centrales de la région ZMAO avaient été pleinement intégrées et effectuaient des transactions, tandis que plus de 30 banques commerciales clés et quatre commutateurs de paiement s'étaient déjà inscrits. En outre, la couverture est actuellement étendue pour inclure les banques centrales d'Afrique orientale et australe, les principales banques commerciales de la ZMAO et les commutateurs couvrant l'Afrique de l'Ouest, Centrale et Orientale. Il est prévu que d'ici la fin de 2023, le PAPSS sera opérationnel dans les cinq régions d'Afrique, toutes les banques centrales devant être inscrites d'ici la fin de 2024 et toutes les banques commerciales d'ici la fin de 2025
- Une facilité/un fonds d'ajustement a été créé pour faciliter et aider les gouvernements et les entreprises privées à s'adapter et à participer effectivement au commerce dans le cadre de la ZLECAf.

qui couvrira d'autres secteurs de services. En outre, en s'appuyant sur ses récents succès dans le domaine des marchandises avec l'Initiative commerciale guidée de la ZLECAf, le Secrétariat de la ZLECAf travaille actuellement sur une initiative similaire pour le commerce des services. Des progrès significatifs ont également été réalisés pour développer des cadres de coopération en matière de réglementation pour les secteurs de services prioritaires.

Enfin, de vastes consultations avec des experts en la matière et d'autres intervenants clés sont en cours sur le commerce numérique (y compris le commerce électronique) et les femmes et les jeunes dans les protocoles commerciaux.

## RUBRIQUE OPINION



### LA ZLECAf PROMeut LE COMMERCE NUMÉRIQUE ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

*Par Muluaem Syoum*

L'économie mondiale est en train d'évoluer très rapidement vers un espace d'information connecté. On assiste à une tendance croissante dans le monde à numériser le commerce. Le commerce électronique (e-commerce) se développe à la fois en volume et en portée géographique. L'utilisation et l'expansion des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont une incidence sur les perspectives des petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique, et ce fait a été renforcé par l'impact de la pandémie de COVID-19. En mai 2021, les ventes mondiales dans le domaine du commerce électronique ont atteint 26,3 billions de dollars. L'économie numérique en général et le commerce électronique en particulier sont en train de transformer les échanges, les emplois et les compétences.

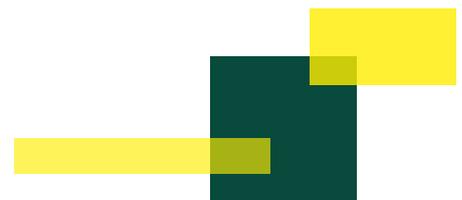
La ZLECAf a été signée en mars 2018 et ratifiée par le nombre requis de pays en mai 2019. Les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf ont officiellement commencé en janvier 2021. Le moment de l'opérationnalisation de la ZLECAf a été remarquable car il a inspiré la mise en œuvre d'initiatives audacieuses émanant du secteur privé, malgré de nombreux défis, notamment l'augmentation du protectionnisme dans le monde. Il était évident que le succès de la ZLECAf dépendrait, dans une large mesure, des mesures prises par l'Afrique pour faciliter la participation de ses PME à l'utilisation de diverses technologies numériques pour commercer sur le marché numérique unique émergent.

Dans le cadre de la promotion de l'utilisation du e-commerce dans les échanges, en janvier 2021, le Groupe du commerce électronique africain (AeTrade Group), une initiative d'entrepreneuriat social dirigée par la diaspora africaine, a été lancé avec l'intégration de fournisseurs sur *Sokokuu*, une Plate-forme panafricaine d'e-commerce. *Sokokuu* se traduit par «marché central» ou «marché commun» et signifie unité en kiswahili, une langue parlée en Afrique de l'Est et l'une des langues de travail officielles de l'Union africaine.

*Sokokuu* est destinée aux acteurs des secteurs public et privé pour promouvoir collectivement les produits et services «Made in Africa» et pour soutenir également les chaînes de valeur régionales. Cette plate-forme permet également aux fabricants et aux fournisseurs de différents États membres de l'UA de partager des informations sur leur potentiel de production et de fourniture de produits. Elle complétera les plates-formes existantes sur le continent pour échanger des informations sur la disponibilité des produits essentiels sur le continent.

Depuis lors, la plateforme *Sokokuu* propose des produits et services d'entrepreneurs sans discrimination à l'égard des marques. La réaction des petites entreprises, en particulier en Afrique orientale, occidentale et australe, a été encourageante et il existe un plan d'extension à l'Afrique du Nord et centrale. Au fil du temps, le Groupe s'attend à une évolution de la qualité des produits et services à mesure que le marché de la ZLECAf se développera, mûrira et deviendra véritablement continental en termes d'échelle et de diversité.

L'AeTrade est un groupe multipartite de professionnels et d'hommes d'affaires africains dont la vision est de développer et de mettre en œuvre un programme d'autonomisation électronique qui améliorera le commerce intra et interafricain. Le groupe rassemble des partenaires des secteurs public et privé pour développer des projets qui tirent parti de la puissance des technologies de l'information et de la communication (TIC) au profit des entrepreneurs actuels et futurs d'Afrique.



# FAITS SAILLANTS DU COMMERCE ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

## **Sommet des dirigeants États-Unis-Afrique**

- Le Sommet des dirigeants États-Unis-Afrique s'est tenu du 13 au 15 décembre à Washington, DC. La fin dudit Sommet le 15 décembre a été sanctionnée par la publication d'un [Enoncé de Vision](#) décrivant les contours de ce partenariat renforcé. Avant le sommet, la Maison Blanche a annoncé son intention de consacrer 55 milliards de dollars d'investissements dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la santé en Afrique au cours des trois prochaines années et a nommé l'ambassadeur Johnnie Carson au poste de nouveau représentant spécial du président pour la mise en œuvre du sommet des dirigeants États-Unis-Afrique, pour coordonner ces efforts. Les [Discussions lors du sommet](#) se sont concentrées sur le développement des programmes déjà existants, notamment : (i) Prosper Africa - une initiative du gouvernement américain «visant à accroître le commerce bilatéral» entre les pays africains et les États-Unis lancée en 2018 ; (ii) l'Africa Growth and Opportunity Act (AGOA), qui accorde aux produits africains un accès préférentiel au marché américain ; et (iii) l'initiative Power Africa lancée par le président Obama pour connecter des millions d'Africains au réseau national. [\(orfonline\)](#), [\(moderndiplomacy\)](#), [\(whitehouse\)](#)

**L'ATEX promet de stimuler le commerce intra-africain** - Une plateforme innovante, l'Africa Trade Exchange (ATEX), a été développée par la CEA et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de la ZLECAf. L'ATEX est une plateforme d'échange numérique interentreprises (B2B) et entre entreprises et gouvernements (B2G). Mme Hanan Morsy, Secrétaire exécutive adjointe et économiste en

chef de la CEA, encourage les pays africains à utiliser l'ATEX. S'exprimant lors de la présentation de la plate-forme en marge de la COP27 à Charm el-Cheikh, en Égypte, le 16 novembre 2022, Mme Morsy a déclaré que l'ATEX «offrira un accès aux produits essentiels à des prix abordables aux pays africains qui devraient être les plus durement touchés par la crise mondiale des prix alimentaires avec de graves implications sur la stabilité économique et politique». Actuellement, 134 fournisseurs (dont 104 entreprises africaines) et 249 acheteurs africains ont été intégrés à l'ATEX. Les produits disponibles sur l'ATEX comprennent les engrais, les produits agricoles, les produits alimentaires transformés et d'autres produits industriels. [\(uneca.org\)](#)

## **La Standard Bank lance la deuxième Edition du Baromètre du commerce en Afrique**

- La Standard Bank a lancé la deuxième Edition de son rapport sur le Baromètre du commerce en Afrique ([Summary Report](#)), qui suit les changements, favorables ou non, dans les opinions des entreprises faisant du commerce dans et entre 10 économies africaines. Publiée en novembre 2022, la deuxième Edition du Baromètre du commerce en Afrique a sondé les points de vue de 2 554 entreprises africaines en Angola, au Ghana, au Kenya, au Mozambique, en Namibie, au Nigéria, en Afrique du Sud, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie. Les thèmes examinés incluent des points de vue sur les perspectives de croissance, la confiance des entreprises ainsi que les opportunités et les défis. Les résultats de l'enquête rendent également compte des performances actuelles, de l'impact de la Covid-19 et du sentiment des entreprises par rapport aux investissements futurs. Un thème récurrent sur tous les marchés est le rôle central de l'agriculture

en Afrique. La Standard Bank prévoit actuellement de publier le Baromètre du commerce en Afrique deux fois par an. ([engineeringnews](https://www.engineeringnews.com))

Huit pays africains lancent le commerce pour 96 produits dans le cadre de la ZLECAf - Huit pays ont commencé à commercer dans le cadre de l'Initiative commerciale guidée (GTI) de la ZLECAf qui a été lancée à Accra, au Ghana, le 7 octobre 2022. La GTI vise à tester le niveau de préparation des structures et processus nationaux de la ZLECAf pour soutenir des échanges transfrontaliers commercialement significatifs. Les huit pays participant à l'Initiative jusqu'à présent représentent les cinq régions d'Afrique et sont : le Cameroun, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, l'île Maurice, le Rwanda, la Tanzanie et la Tunisie. «Les produits destinés au commerce dans le cadre de cette Initiative comprennent les carreaux en céramique, les piles, le thé, le café, les produits carnés transformés, l'amidon de maïs, le sucre, les pâtes, le sirop de glucose, les fruits secs et la fibre de sisal, entre autres, conformément à l'accent mis par la ZLECAf sur développement de la chaîne de valeur», a déclaré Wamkele Mene, Secrétaire général du Secrétariat de la ZLECAf. ([au-afcfta.org](https://www.au-afcfta.org))

**Quatre-vingt-quatorze chaînes de valeur pour stimuler le commerce intra-africain - ITC :** Le Centre du commerce international (ITC) a lancé un rapport, intitulé «Made by Africa : Creating Value through Integration», lors du Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique qui s'est tenu en novembre 2022 à Niamey, au Niger. Le rapport, qui a été produit par l'ITC en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne, identifie 94 chaînes de valeur qui sont considérées comme ayant un fort potentiel pour soutenir le développement durable de l'Afrique, stimuler le commerce intrarégional et créer des emplois pour les femmes et les jeunes. Les produits pharmaceutiques, les aliments pour

bébé, les vêtements en coton et l'automobile font partie des 94 chaînes de valeur ainsi identifiées. ([intracen.org](https://www.intracen.org))

**Faits saillants de la COP27 :** Des délégués de près de 200 pays se sont réunis à Charm el-Cheikh, en Égypte, pour la 27<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) du 6 au 18 novembre 2022. L'une des réalisations les plus remarquables de la COP27 est la création d'un fonds dédié aux pertes et dommages pour aider les pays vulnérables les plus durement touchés par les inondations, les sécheresses et d'autres catastrophes climatiques. En outre, les dirigeants des pays à revenu élevé ont pris des engagements financiers pour couvrir le coût de l'adaptation au changement climatique en Afrique. ([tralac](https://www.tralac.org)).

Les Nations Unies ont également dévoilé leur initiative dénommée *Systèmes d'alerte précoce pour tous*, qui appelle à un investissement de 3,1 milliards de dollars entre 2023 et 2027 pour accroître la compréhension des risques liés au climat dans les pays en développement afin de permettre de trouver une réponse avant qu'une catastrophe ne se produise.

L'Organisation mondiale du commerce a également lancé le *Rapport sur le commerce mondial 2022 : Changement climatique et commerce international* ([wto.org](https://www.wto.org)) qui analyse la manière dont le commerce, la politique commerciale et la coopération commerciale internationale peuvent constituer une force positive dans la lutte contre le changement climatique.

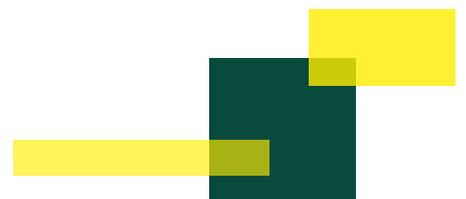
Enfin, le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, a lancé le *Just Energy Plan* de l'Afrique du Sud ([presidency.gov.za./](https://www.presidency.gov.za/)), qui couvre trois secteurs de financement : l'énergie, les véhicules électriques et l'hydrogène vert.

**Le Sommet de l'UA sur l'industrialisation et la Zone de libre-échange continentale africaine**

**(ZLECAf) tenu à Niamey, au Niger** - Le 17<sup>e</sup> Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique et la Session extraordinaire de l'UA sur la ZLECAf se sont tenus à Niamey, au Niger, du 20 au 25 novembre 2022. Les dirigeants africains ont passé en revue les progrès du continent en matière d'industrialisation, de diversification économique et la ZLECAf dans le contexte des chocs mondiaux, des vulnérabilités de la dette, du changement climatique et des problèmes de sécurité. Les dirigeants africains ont adopté des décisions fermes et ambitieuses pour accélérer l'industrialisation, la diversification économique et le commerce sur le continent, avec une pleine appropriation par les citoyens. Les dirigeants ont également appelé le Secrétariat de la ZLECAf à soutenir la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) dans le cadre de l'Initiative commerciale guidée en collaboration avec la Commission africaine de l'aviation civile, les compagnies aériennes africaines et d'autres parties prenantes concernées. En outre, le Secrétariat devrait accélérer la mise en œuvre d'un programme de travail lié aux Annexes sur les Obstacles techniques au commerce (OTC) et les

mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans les domaines de l'harmonisation des normes. ([au.int](#))

**Le Ghana lance le Hub de la ZLECAf pour faciliter le commerce numérique et le commerce électronique** - Le Ghana a lancé le Hub de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour faciliter la participation locale au commerce numérique et au commerce électronique. Le Hub servira de guichet unique pour tous les processus d'enregistrement et de certification pour les entreprises et les particuliers qui souhaitent profiter de l'initiative de libre-échange, car elle les connectera à d'autres grandes plateformes du secteur privé dans le commerce électronique, la vente au détail moderne et les services logistiques. Le Hub devrait également améliorer les transactions sur le marché, accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf et maximiser les avantages correspondants. Il vise à accélérer la collaboration entre les principaux acteurs nationaux et régionaux et à fournir un code unique pour les start-ups de petites et moyennes entreprises (PME) et autres acteurs économiques qui s'engageraient dans le commerce dans le cadre de la ZLECAf. ([allafrica](#))



## ÉVÉNEMENTS À VENIR

<b>Title</b>	<b>Date</b>	<b>Venue</b>	<b>Organisation</b>
36 <sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'UA (session des chefs d'État et de gouvernement)	18-19 février	Addis-Abeba, Éthiopie	Union africaine
Africa Business Forum 2023	20 février	Addis-Abeba, Éthiopie	CEA
Neuvieme Session du Forum Regional Africain sur le Developpement Durable	28 février au 2 mars	Niamey, Niger (Hybride)	CEA
Lancement conjoint (publication et site Web sur le commerce numérique) et atelier sur le paysage réglementaire du commerce numérique en Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes	22-24 février	Bangkok, Thailand	CEA-CESAP-CEPALC
55 <sup>ème</sup> Session de la Commission Economique Pour l'Afrique	15-21 mars	Addis-Abeba, Éthiopie	CEA
Africa Business Forum	16-19 avril	Le Cap, Afrique du Sud	Secrétariat de la ZLECAf

L'Aperçu du commerce en Afrique est un bulletin trimestriel publié par le Centre africain pour la politique commerciale de la Commission économique pour l'Afrique.

© Copyright 2023.